



BASSE-HAM

*mag*

NUMERO 5  
AOÛT 2021



### NAUTIC'HAM EN FÊTE

La base de loisirs nautiques  
a vibré tout l'été

### POLICE MUNICIPALE

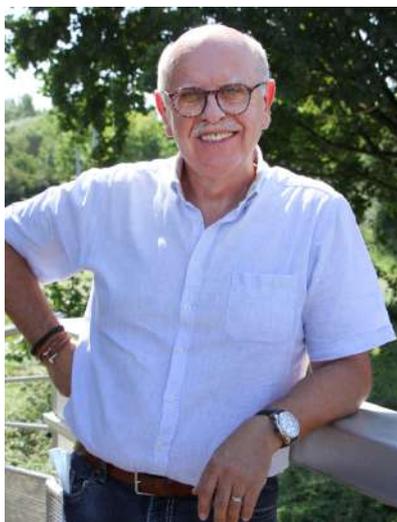
PLURICOMMUNALE

Elle sera mise en place  
dès octobre

### OFFERT DANS CE NUMÉRO :

L'annuaire des  
Associations  
2021-2022





**Bernard VEINNANT**  
Maire de Basse-Ham

› L'ÉDITO

## “Au 1er octobre prochain, sera mise en place notre police municipale pluricommunale”

Chères Hamoises et chers Hamois,

Le temps passe et le virus que nous pensions avoir maîtrisé grâce à une vaccination de masse, continue à nous mener la vie dure. Ainsi, non seulement il menace toujours notre santé mais il fracture de plus en plus notre société où les “pro” et “anti-vaccin” s’affrontent, dans un contexte exacerbé, sur le sujet de la vaccination obligatoire et de son corollaire, le pass sanitaire, garant d’une vie normale retrouvée pour les uns, et outil liberticide et diabolique pour les autres.

Les impacts de ces nouvelles mesures sanitaires se ressentent dans tous les domaines. Au niveau scolaire par exemple, alors que nous pensions tous pouvoir vivre une rentrée « normale », qui s’annonçait d’ailleurs sous les meilleurs auspices puisque la progression des effectifs enregistrée cette année devrait permettre l’ouverture d’une classe supplémentaire, les règles sanitaires imposées par le ministre de l’éducation nationale nous conduisent à maintenir l’organisation scolaire en place avant les vacances avec toutes les contraintes afférentes. Pas question donc pour le moment de remiser les masques et de brasser les élèves, que ce soit en récréation ou à la cantine.

Idem pour les associations où l’inquiétude est vive en particulier chez celles dédiées aux activités sportives, qui se posent de nombreuses questions quant à leur pérennité. Après la baisse des licenciés observée l’an passé, la mise en place du pass sanitaire, et notamment ses conditions de vérification lors des événements sportifs, pourrait avoir des effets rédhibitoires sur nombre de pratiquants et les détourner provisoirement de leur passion. Dans cette période incertaine, la commune met tout en œuvre pour les tenir informées des dispositions réglementaires à mettre en œuvre et les soutenir financièrement.

Alors que la gestion de cette situation de crise, requérait l’implication au quotidien de tous les services communaux, nous jouons de malchance puisque les effectifs des services administratifs et techniques communaux, déjà diminués en cette période de vacances d’été, connaissent depuis plusieurs semaines un nombre élevé d’arrêts maladie de longue durée. Pour faire face à ce manque de personnel, qui risque de se prolonger encore quelques temps, nous avons dû réduire les périodes d’ouverture de l’accueil en mairie, espacer les opérations d’entretien des espaces verts et faire appel à des entreprises extérieures pour venir appuyer nos équipes sur le terrain.

Un contexte souvent difficile qui ne doit, malgré tout, pas masquer les succès et avancées enregistrés dans beaucoup de domaines. Je citerai pêle-mêle, la réalisation des travaux de réfection des enrobés routiers sur le secteur de Haute-Ham, la campagne de remise à niveau des avaloirs affaissés, la redéfinition des règles de stationnement dans la rue de la Forêt, le prochain lancement des travaux d’aménagement extérieur de la salle des fêtes et de ses abords, ainsi que la mise en place au 1er octobre prochain, dans le cadre d’une coopération avec la commune de Koenigsmacker, de notre police municipale pluricommunale. Par ailleurs, pour tenir compte de la montée en puissance de l’habitat dans le lotissement du golf nous avons décidé, dès cette rentrée scolaire, de mettre en place des dessertes de ce secteur par les bus scolaires et Citéline.

Je n’omettrai pas non plus de citer toutes les manifestations et animations organisées en coopération avec la Communauté d’Agglomération Portes de France Thionville, sur le site de Nautic’Ham, qui ont toutes connu un grand succès : le triathlon de la ville de Thionville, les Foulées Hamoises, le marché paysan labellisé “Qualité Moselle”, le rassemblement des vieilles voitures, PAYS’an fête ainsi que le programme d’animation musicale ayant égayé les week-ends de cet été.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que dès septembre, l'équipe municipale reprendra ses visites de quartier interrompues temporairement par les mesures anti COVID. De nouveaux moments d'échanges et de partage attendus par beaucoup. Le programme de ces tournées organisées par quartier vous sera communiqué très prochainement.

Dans cette attente continuez à prendre bien soin de vous.

Votre maire.



Travaux de voirie à Haute-Ham



## Lère pierre du centre aquatique communautaire de Basse-Ham

Le 21 mai, Thierry Hégay, Sous-Préfet de la Moselle, Stéphanie Kis, conseillère régionale qui représentait le Président de la Région Grand Est, Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, Pierre Cuny, Président de la CAPFT, Arnaud Spet, Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et Bernard Veinnant, Maire de Basse-Ham ont posé la première pierre du bâtiment.

Ham'O devrait être ouvert au public fin 2022 début 2023. Toutes les personnalités présentes ont salué le travail et les moyens mis en commun pour donner vie à ce bel espace qui offrira un endroit à la fois ludique, de loisirs, sportif et de bien être à tous les habitants du territoire et aux touristes. Bernard Veinnant espère même : « qu'il attirera les voyageurs du camping et les incitera à s'installer plus longtemps ».

Tous ont également félicité le travail des architectes de l'agence Chabanne pour la beauté du pavillon aquatique et ses différents espaces. Maxime Vérot, qui représentait l'agence a expliqué la démarche suivie : « Situé en hauteur, le Centre Aquatique fait penser à un temple grec avec ses colonnes. Le bassin nordique rentre en scène de façon spectaculaire, avec un rideau de fer qui s'ouvre sur lui ».

Pour ceux qui ont manqué sa diffusion sur les réseaux, vous pouvez découvrir la présentation en images du Centre Aquatique sur ce lien :

<https://www.agence-chabanne.fr/projet/centre-aquatique-basse-ham/>

(Rappel : reportage BHTV visible sur le site de Basse-Ham)



# Création d'un service de police municipale pluri-communale

C'était une forte demande de la population Hamoise et une promesse de campagne du candidat Bernard VEINNANT et de sa liste « Basse-Ham Ensemble » : la création de la police municipale est effective et celle-ci sera opérationnelle le 1er octobre prochain. Elle est pluri-communale car mutualisée avec celle de la commune de Koenigsmacker. Ce dispositif, validé par les Conseils Municipaux de chacune des deux communes a nécessité la signature d'une convention qui précise les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements.

Dans le cadre de cette convention, le personnel mis en commun est, pour la commune de Koenigsmacker, un Brigadier-Chef Principal et un Brigadier à mi-temps et pour Basse-Ham, un Chef de service et un Brigadier à mi-temps.

Sous l'autorité hiérarchique du maire de la commune, sur le territoire de laquelle ils interviennent, ils exerceront les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques et maintiendront une relation de proximité avec la population en patrouillant sur l'ensemble du territoire communal.

Leur présence sur le terrain sera privilégiée et dans ce cadre ils seront en outre chargés :

- de veiller à l'application des arrêtés du maire,

- d'aider et renseigner la population,
- de réguler la sécurité routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement,
- de surveiller la sécurité aux abords des écoles,
- de veiller au bon déroulement des manifestations publiques,
- d'analyser et réguler les situations de conflits de voisinage,
- d'intervenir dans le cadre de la vidéo protection,
- de rédiger et transmettre des écrits professionnels, administratifs et judiciaires.

Les dépenses de fonctionnement liées au matériel, aux équipements de protection individuelle, aux moyens de locomotion, ainsi que les dépenses d'investissement sont partagées par moitié entre les deux communes.

D'ores et déjà deux agents ont été recrutés :

Il s'agit de Monsieur Georges GROSJEAN pour Basse-Ham et de Mme Julie JOLY pour Koenigsmacker.

Un troisième agent est en cours de recrutement.

Nul doute que nos concitoyens leur réserveront le meilleur accueil et nous leur souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue !





Les bénévoles et les sponsors :  
Traseg sas – citéos, SAS EMBDIS Intermarché, Sol Bois Design,  
le Garage Nicolas Noël de Basse-Ham, Le Crédit Mutuel et les établissements Wittmann  
de Yutz, les Pompes Funèbres Battavoine et Le CEP de Thionville, Meca'Re SAS et Safti  
Immobilier de Koenigsmaker, Delta Promotion de Dabo, Le Groupe Hamas de Distroff.

## Mini-bus communal : le Maire remercie les sponsors et les chauffeurs bénévoles

Depuis plusieurs mois, grâce à l'acquisition d'un mini-bus, la commune véhicule, sur demande, les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer pour faire leurs courses ou se rendre à des rendez-vous médicaux ou administratifs. Un planning est organisé en conséquence et le trajet aller-retour coûte 2 euros. Le véhicule permet d'accueillir également des personnes en fauteuil roulant.

Il est également mis gracieusement au service des associations locales le week-end et des membres du Foyer du Temps Libre tous les jeudis après-midi.

Il aura permis ces derniers mois d'emmener les seniors à Thionville pour se faire vacciner contre la COVID-19. Le mini-bus rend donc un service non négligeable aux personnes âgées, en situation de handicap ou sans permis et à toutes les associations hamoises.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la générosité de sponsors qui ont permis l'acquisition du véhicule et celle des 10 chauffeurs volontaires et bénévoles. Le Maire Bernard Veinant a souhaité les remercier chaleureusement au nom de la municipalité pour leur soutien lors d'une réunion amicale.

Si vous souhaitez réserver des créneaux horaires, merci de contacter la mairie au 03 82 56 22 25.

### RAPPEL DES HORAIRES :

#### **A dates et horaires fixes**

- > Marché alimentaire de Yutz : vendredi matin (8h30-11h),
- > Intermarché Basse-Ham : mardi (9h-11h).

#### **A la demande**

> Sur un périmètre englobant les communes de Basse-Ham, Koenigsmacker, Thionville et Yutz, rendez-vous médicaux et/ou démarches administratives :

- lundi et mardi (13h30-17h),
- mercredi (8h30-12h et 13h30-17h),
- jeudi matin (8h30-12h).

> Foyer du temps libre le jeudi après-midi au gymnase Marcel Hitz (13h-17h)

- Ce service est gratuit !



## Basse-Ham bientôt “Commune Nature” ?

La Région Grand’Est et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse ont créé la distinction « Commune Nature » pour encourager et féliciter les communes qui s’engagent pour la préservation de la nature.

Déjà en 2011, les 2 partenaires avaient mis sur pied l’opération « zéro pesticide » qui visait à sensibiliser tout un chacun aux conséquences de l’utilisation de pesticides sur l’environnement. Le but de cette opération était la suppression de tous traitements chimiques en zones non agricoles, notamment celles qui touchent aux espaces publics.

« Commune Nature » a vu le jour pour aller encore plus loin dans cette démarche écologique. Pour cette 7ème édition, le principe reste le même : les communes inscrites s’engagent à mettre en place des démarches favorables à la protection de la ressource en eau, à la biodiversité et aux enjeux climatiques.

Basse-Ham est sensibilisée depuis de nombreuses années à ce sujet, on peut notamment citer la mise en place de ruches et d’espaces mellifères dans la commune, le verger pédagogique, le réaménagement de l’Etang des Millionnaires, la valorisation des sentiers forestiers, de la piste cyclable et celle de l’eau avec Nautic’Ham.

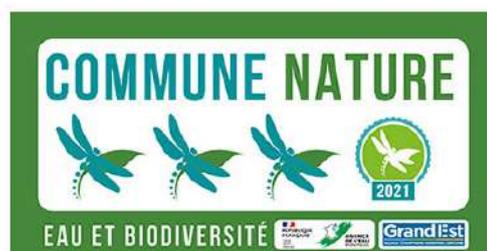
C’est tout naturellement que Basse-Ham a souhaité franchir une étape supplémentaire en s’inscrivant à cette

opération pour tenter de devenir à son tour « Commune Nature ».

Ainsi, elle a dernièrement mis en place des maisons à insectes à proximité du verger pédagogique, de l’entrée de Haute-Ham et une troisième est en cours de réalisation. Celles-ci ont entièrement été pensées, conçues et installées par les ateliers municipaux qui ont également fixé 9 nouveaux nichoirs à mésanges sur le secteur du Messweg, ces oiseaux étant très friands de chenilles processionnaires, des insectes qui peuvent causer de réels dégâts sur l’Homme et l’animal. Plusieurs nichoirs avaient déjà été posés dans ce but à l’entrée de la forêt de St Louis, avec de beaux résultats. 5 nichoirs ont été donnés aux écoles.

En tout, 585 communes et près de 50 gestionnaires d’espaces sur le territoire du Grand Est bénéficient déjà du titre de Commune Nature.

A suivre ...



VIVRE A BASSE-HAM



# Rue du Canal et Grand'Rue : les travaux sont finis

Des travaux de réfection de voirie ont été lancés début août pour une durée de 4 semaines à Haute-Ham. 850m d'enrobés ont été posés, 550m de caniveau central refaits et 2 nouveaux avaloirs installés. Les travaux ont été réalisés par la société Eurovia.



# Règlementation du démarchage à domicile

Suite à l'intensification de cette pratique sur la commune, le Maire a décidé que celle-ci devra désormais être déclarée en mairie, au minimum 72h avant, par le biais d'un formulaire auquel il faudra joindre un extrait K-bis et la photocopie des cartes professionnelles des agents concernés.

Cette déclaration peut être envoyée par mail en mairie. Elle est disponible sur le site de la commune dans « Documents à télécharger ». La Mairie y fera figurer son accord mais n'accrédite en aucun cas le démarcheur en ce qui concerne l'objet de sa vente.

La société, entreprise individuelle, commerciale ou artisanale est tenue de présenter obligatoirement cette « Déclaration de démarchage » aux administrés.

Tout démarchage non déclaré sera signalé à la Gendarmerie afin qu'il soit arrêté, les prospecteurs s'exposant à une contravention de première classe.



## **Vous avez signé et vous regrettez ?**

Vous disposez de 14 jours pour renoncer à votre engagement :

- à partir de la conclusion du contrat, s'il s'agit d'une prestation de service,
- à partir de la conclusion du contrat ou à partir de la réception s'il s'agit d'un bien ou d'une prestation de services incluant une livraison.

Vous disposez ensuite d'un nouveau délai de 14 jours pour renvoyer ou restituer le bien.

> A savoir que cela ne concerne pas certains achats : fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur, biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ; travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur ...

> Attention à ce que le contrat ne soit pas déjà daté, non daté ou antidaté, vous pourriez perdre la possibilité de renoncer à votre engagement.

Si les informations sur le droit de rétractation ne sont pas fournies, ou sont fournies dans une forme ne respectant pas les règles, le délai de rétractation est prolongé de 12 mois à partir de l'expiration du délai initial de 14 jours. Si le professionnel communique ces informations pendant cette prolongation, le délai débute à partir de la date de réception de ces informations.

Le professionnel encourt une amende administrative de 15 000 € maximum ou 75 000 € pour une personne morale.

En cas de litige, vous pouvez vous adresser : à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), le Centre européen des consommateurs France ou le Tribunal judiciaire ou de proximité.

**Toutes les infos sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**



## Retour sur l'interdiction d'accès à la forêt communale par la rue de la Forêt

Dans le dernier numéro de Basse-Ham Mag', nous vous informions que le Maire avait interdit à tous les véhicules à moteur d'accéder à la forêt par la rue de la Forêt, exceptés services autorisés.

Cette interdiction a été assouplie et désormais, peuvent y accéder les véhicules à moteur utilisés :

- par les exploitants agricoles,
- par les propriétaires et leurs-ayant droit circulant à des fins privées sur leur propriété,
- pour assurer une mission de service public, en particulier

les services de secours,

- à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels.

Les véhicules à moteur, utilisés par les affouagistes et les adjudicataires des lots de chasse et leurs membres, accéderont à la forêt communale uniquement à partir de la rue Denis Papin (ZA du Kickelsberg 1).



## Fabien Invernizzi rejoint l'équipe des Ateliers Municipaux

Agent polyvalent spécialisé dans les espaces verts, M. Invernizzi a démarré ses fonctions en avril 2021, pour une durée de 3 ans. Bienvenue dans l'équipe !

# Nautic'Ham a fait son show

2021 aura marqué la première année de lancement pour « Un été à Nautic'Ham » chapeauté par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

La base de loisirs a accueilli des animations de juin à septembre. Concert le samedi soir, guinguette le dimanche, l'été aura également été rythmé par des événements spéciaux comme du triathlon, une exposition de vieilles voitures ou le tout premier « Marché des producteurs et artisans locaux ». Un rendez-vous auquel tenait particulièrement la commune qui souhaitait depuis de nombreuses années mettre en place ce genre de manifestation. Une vingtaine de stands ont proposé des produits divers et variés : vin et liqueur, miel, objets en bois, bière, accessoires faits maison en tissu et en laine, bougies naturelles, gravure sur verre, nougat... Une manière de découvrir des talents made in Moselle !







## Les Foulées Hamoises : 255 coureurs réunis à Nautic'Ham

C'est une manifestation toujours attendue par les coureurs aguerris, comme par ceux qui souhaitent se lancer un nouveau challenge : 10 kilomètres de parcours dont une partie en forêt et, avec, cette année un tracé retravaillé avec départ et arrivée à la base de loisirs nautiques.

Au matin du 11 juillet, les joggeurs se sont lancés motivés dans cette course hors stade. Le premier coureur a franchi la ligne d'arrivée au bout de 32'41 et la première coureuse après 39'54. Le trio de tête de chaque catégorie est reparti avec un chèque et un panier garni.

Deux courses enfant étaient également organisées et l'association Les Sabots Hamois proposait 2 marches agréables et adaptées de 5 ou 12 km qui aura fait de nombreux inconditionnels en réunissant plus de 160 personnes.

L'association s'est d'ailleurs chargée de la buvette et de la petite restauration, fort appréciées après ce bel effort !!!





# Médiathèque : une belle rentrée qui s'annonce

La période estivale a été rythmée par l'organisation d'une Foire aux livres qui a rencontré un joli succès, et un grand jeu de l'été, le «Biblio Bingo» qui a ravi tous les fans de lecture !

La commune a également tenu à féliciter la jeune yussoise Romane Zambelli, fidèle lectrice et adhérente de la Médiathèque, qui a participé au concours Mosel'lire et a remporté la 2ème place de la catégorie en écrivant une histoire sur les héros du roman « Lino (et les autres) » de Mathieu Perloot et Baptiste Amsallem. Elle a été chaleureusement félicitée par les représentants de la commune qui lui ont remis le chèque lire de 40€ offert par le Conseil Départemental 57. Bravo !

La Médiathèque s'occupe désormais de sa rentrée ! Et quelle rentrée puisqu'elle propose tout d'abord une exposition de l'artiste peintre Eras du 6 au 20 septembre (voir page suivante). Elle se tourne également vers les jeunes de 11-18 ans avec un club de lecture ! Pour y faire quoi ? Et bien discuter de livres bien sûr mais aussi de cinéma, de musique et d'actualités. Les jeunes pourront également faire des suggestions d'achats aux bibliothécaires ! Le club ouvrira ses portes un samedi par mois à compter du 2 octobre. Le goûter est offert et l'équipe sollicite l'aide des futurs membres pour trouver un nom au club. Toute suggestion est la bienvenue ! Voir les infos détaillées sur l'affiche ci-dessous. A la même période sera créé un club lecture pour les adultes. Nous vous communiquerons plus de détails prochainement. Et puis, la rentrée marque également le retour des ani-

mations. Cette année, le Département commémore le 80e anniversaire des évacuations et expulsions subies par les Mosellans au cours de la Seconde Guerre mondiale. La Médiathèque se joint à l'évènement, du 9 au 17 octobre, en vous proposant une exposition, un spectacle, des animations et une conférence\*.



**Pour accéder à la médiathèque, le Pass Sanitaire\* est obligatoire ! Merci de sonner à l'entrée du bâtiment et de le présenter aux bibliothécaires. Vous n'avez pas de Pass ? Pas de soucis puisque vous pouvez opter pour le «Prêt à emporter». Vos documents sont à réserver sur le site de la médiathèque, par mail ou par téléphone !**

\* Voir détails pages suivantes



**NOUVEAU !!!**  
**Club Ados à la Médiathèque**

Echanges et débats    Musique, ciné    Coups de coeur    Lecture    Suggestions d'achats

**MOMENT CONVIVIAL AUTOUR D'UN GOÛTER RÉSERVÉ AUX 11-18 ANS UNIQUEMENT !!!**

**INTÉRESSÉ ?**  
 RDV le samedi 2 octobre pour la première séance !

**UNE IDÉE DE NOM POUR LE CLUB ?**  
 Ecris-la sur un papier et dépose-le dans la boîte disponible à l'accueil. Un vote sera réalisé pour définir le nom final du club lors de la première séance .

RDV chaque 1er samedi du mois

MÉDIATHÈQUE  
 Basse-Ham



## Exposition de l'artiste-peintre ERAS

Philippe Faugeras, de son nom d'artiste Eras, est un peintre mosellan qui crée des toiles uniques en peinture acrylique. Il expose ses œuvres du 6 au 20 septembre à la Médiathèque. Véritable touche à tout, il exerce d'abord le métier de menuisier pendant de longues années. Puis il envisage une reconversion professionnelle et découvre le domaine de la cordonnerie, dans lequel il obtiendra son CAP. En parallèle, il exploite ses qualités artistiques en tant que peintre amateur et autodidacte en réalisant des tableaux de paysages en peinture à l'huile.

Jeune retraité, il décide de consacrer plus de temps à la création et s'intéresse à l'art abstrait pour son côté résolument contemporain. Il s'épanouit dans la création de toiles acryliques en explorant les multiples possibilités de combinaisons et mélanges de couleurs. Artiste instinctif ne se limitant pas à l'utilisation des pinceaux, il imagine des effets de style originaux auxquels il donne vie en détournant des objets du quotidien.

Eras met toute son âme et son inspiration dans ses toiles modernes aux couleurs pétillantes. Il expose désormais ses œuvres lors de diverses manifestations culturelles en qualité d'artiste peintre professionnel depuis 2 ans.

### RAPPEL HORAIRES MEDIATHEQUE A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE

Mardi : 16h - 20h

Mercredi : 10h30 - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 16h - 18h

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h30 - 12h et 14h - 17h

### CONTACT

03 82 82 19 74

[mediatheque@basse-ham.fr](mailto:mediatheque@basse-ham.fr)

Depuis le 9 août, le Pass Sanitaire est obligatoire pour accéder aux lieux de culture dont les médiathèques et bibliothèques. Vous devez fournir un certificat de vaccination ou un test négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la COVID-19.

## VOUS N'AVEZ PAS VOTRE PASS SANITAIRE ?

### VOTRE MÉDIATHÈQUE VOUS PROPOSE LES

# Prêts à emporter

#### QUE PUIS-JE EMPRUNTER ?

Pendant le fonctionnement du « Prêts à emporter », le nombre de documents ainsi que la durée des prêts sont inchangés (10 livres ou magazines, 6 DVD et 6 audios pour les adultes, 10 livres ou magazines 2 Audios pour les enfants)

#### COMMENT SE DÉROULE LE RETRAIT ?

Une fois votre réservation confirmée par mail ou téléphone, vous sonnez à l'entrée de la médiathèque. Les bibliothécaires vous amènent vos documents.



#### QUELS SONT LES HORAIRES D'OUVERTURE ?

Les prêts à emporter sont possibles pour les adhérents pendant les horaires d'ouverture habituels.

Pour commander, vous avez 3 possibilités :

#### Sur le site internet

[mediatheque-basse-ham.fr](http://mediatheque-basse-ham.fr)

Réservez les documents que vous voulez emprunter.

#### Par e-mail

[mediatheque@basse-ham.fr](mailto:mediatheque@basse-ham.fr)

Merci de nous lister les titres que vous souhaitez le plus précisément possible

#### Téléphonez-nous !

03.82.82.19.74



### LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

L'accès à la médiathèque est conditionné par la présentation du Pass Sanitaire !  
Merci d'attendre devant le bâtiment pour recevoir vos documents.

# MOSELLE déracinée

9-17  
octobre 2021

## L'EVACUATION DE LA MOSELLE 80 ANS APRES

### AU PROGRAMME

#### EXPOSITION | UN EXIL INTERIEUR : L'EVACUATION DES MOSELLANS

Du 11 au 25 octobre

L'évacuation de 300 000 Mosellans de la zone rouge. Les grandes phases jusqu'au retour des personnes évacuées.

#### SPECTACLE LA VALISE | HISTOIRES ET CHANSONS DERACINEES

Samedi 9 octobre à 17h30

Hélène Koenig accompagnée de Christophe Durant, raconte des anecdotes sur les déracinés grâce à une petite valise contenant divers objets.

Tout public dès 6 ans - 60 minutes.

Réservation obligatoire.

#### JEUX DE PLATEAU AVEC LES JOUEURS DU FORT

Samedi 16 octobre de 14h à 17h

L'association vous propose des jeux d'équipes et coopératifs comme Captain sonar, mémoire'44, secret Hitler et V-Commandes.

A partir de 10 ans sur inscription.

Réservation obligatoire.

#### CONFERENCE RENCONTRE AVEC JEAN AST

Dimanche 17 octobre à 14h30

Historien local et auteur de 3 documentaires, Jean Ast tiendra une conférence sur l'évacuation et l'exil des Mosellans en 1939, évoquant un long combat quotidien.

Réservation recommandée.



**ANIMATIONS GRATUITES**  
Salle d'exposition de la médiathèque  
Inscriptions par mail :  
[mediatheque@basse-ham.fr](mailto:mediatheque@basse-ham.fr)  
par téléphone : 03 82 82 19.74  
[mediatheque-basse-ham.fr](http://mediatheque-basse-ham.fr)

**MEDIATHEQUE**  
Basse-Ham

**Moselle**  
L'Eurodépartement



VILLE DE BASSE-HAM



## Le bilan des écoles pour l'année 2020-2021

### 1er drapeau Eco-Ecole pour la maternelle de St Louis

Comme déjà énoncé dans le précédent numéro de Basse-Ham Mag' (cf. Mai - numéro 4), tout au long de l'année scolaire 2020-2021, les enfants ont participé à de belles activités en lien avec la nature, les petites bêtes et les oiseaux.

Avec l'aide de l'équipe encadrante, ils ont su valoriser la haie d'oiseaux qui avait été plantée voilà 15 ans dans la cour, en y installant des nichoirs mais aussi en fabriquant des boules de graisse pour nourrir les visiteurs à plumes. Le tout orchestré sous l'œil bienveillant de la LPO, l'école étant d'ailleurs devenue Refuge pour une durée de 3 ans !

C'est suite à ces projets nature que l'école a reçu sa distinction d'Eco-Ecole. Bravo à tous !

#### Le groupe scolaire Jean Monnet a renouvelé son label Eco-Ecole.

Il faut dire que l'écologie est devenue un véritable savoir-vivre pour les enfants qui ont à cœur de poursuivre cet engagement. Ils ont participé également au prix de l'action éco-déléguée où les classes devaient présenter une vidéo d'une minute qui expliquait leurs différentes actions. Celle-ci a été réalisée en partenariat avec le service communication de la Mairie. Le jury académique a apprécié « l'approche de la biodiversité et la prise de parole des élèves ». Les enfants ont fini

lauréats pour le Prix des Ecoles. Rien ne les arrête ! Toutes nos félicitations !

Bravo à tous les enfants et à leurs enseignants pour ce prix et ce grand et bel engagement !!!





## Les grands de la maternelle de St Louis initiés aux langues étrangères



“Faire progresser tous les élèves en langues étrangères et débiter cet apprentissage dès la maternelle !”, c’est le pari défendu et lancé par le Ministère de l’Education en 2019 (Source <https://www.education.gouv.fr/les-langues-vivantes-etrangees-et-regionales-11249>).

Relayé par l’inspection académique auprès des écoles, celui-ci a été mis en œuvre de façon plutôt originale à la maternelle de St Louis. La directrice Céline Baldini en charge de la grande section a immergé les enfants tout au long de l’année dans les langues anglaise, espagnole et allemande en échangeant des mots simples pour familiariser les écoliers aux consonances étrangères. Dès janvier, elle a choisi d’approfondir la pratique de la langue allemande, celle-ci étant parlée à quelques kilomètres de la commune. Ainsi, Mme Baldini s’est basée sur une histoire connue des enfants “Roule galette” qui est devenue “Dreikönigskuchen” et l’a lue dans la langue de Goethe exclusivement. “Les enfants déjà familiarisés avec l’histoire n’ont eu aucun mal à associer leurs connaissances du texte avec des mots étrangers qu’ils entendaient et à les retenir par la suite”, nous a-t-elle raconté. “Ensuite, pour faciliter l’apprentissage, les enfants ont créé une grande frise en allemand, peint les personnages de l’histoire et joué avec une peluche pour narrer à leur tour le récit en allemand. Incroyable ! Ce sont les mots en allemand qui primaient quand ils parlaient”. Un éveil aux langues par le jeu très apprécié des écoliers et de leur enseignante : “Je retente l’expérience à la prochaine rentrée !” L’approfondissement de la langue allemande est un plus pour ces enfants de grande section qui débiteront son apprentissage dès l’année suivante en CP.



## Le bilan des écoles pour l'année 2020-2021

### La classe de CE1-CE2 à la rencontre d'une artiste

Les enfants ont eu le plaisir d'accueillir l'auteur et illustratrice Clotilde Perrin venue leur présenter ses secrets de fabrication pour son livre : "Dans les yeux de Nawang".

Les enfants ont été ébahis en découvrant les illustrations grandeur nature de l'artiste et ont écouté avec intérêt les différentes étapes de création d'un livre, l'évolution des dessins et ont également crayonné sur les conseils de Mme Perrin.

C'est dans le cadre de MoseL'Lire, concours départemental des jeunes lecteurs, que l'artiste est venue échanger avec les enfants.

La classe a d'ailleurs gagné le 2ème prix du concours. Bravo !!!



# Immersion dans le monde du cirque

Durant les 3 premières semaines de juin, tous les enfants scolarisés au groupe scolaire Jean Monnet se sont adonnés aux arts du cirque, au gymnase Marcel Hitz. L'activité était prévue en début d'année 2020 mais, confinement oblige, elle avait dû être déprogrammée. Seule la maternelle de St Louis avait pu s'y rendre en janvier de cette même année.

C'était donc au tour des enfants du groupe scolaire Jean Monnet d'endosser le rôle d'artistes de cirque !

Les classes élémentaires s'y sont rendues par section d'une semaine complète à tour de rôle, excepté le jeudi matin qui était dédié aux petits de maternelle.

C'est le Cirk'Eole qui a immergé les enfants dans cet univers magique ! Pendant ces heures de découvertes et de pratiques, les enfants ont pu s'essayer à la jonglerie, l'équilibre, l'art scénique et surtout travailler en coopérant entre eux.

Le Cirk'Eole est basé à Montigny-lès-Metz. Ecole de loisirs en 1989, les lieux ont accueilli une salle de cirque en 2003 pour la pratique amateur. Propriétaires de plusieurs chapiteaux qui vivent au rythme des résidences d'artistes, de spectacle et bien d'autres projets, l'école propose également des classes découvertes aux enfants et des cours aux publics en situation de handicap. Depuis cette année, elle compte également une section préparatoire à l'entrée dans les écoles supérieures des arts du cirque.

Au gymnase, nous avons rencontré Vincent Antoniazzi, responsable pédagogique de l'école. En véritable passionné, il vit ces semaines auprès des enfants comme un privilège : "Ce sont toujours de belles rencontres avec les enfants qui viennent avec le sourire. C'est un travail en commun avec les enseignants et les équipes d'encadrement". Des enfants enthousiastes d'être là mais qui se sont également rendu compte du travail que le cirque impliquait : "L'art du cirque est de rendre les choses compliquées simples ! Mais pour en arriver là, il faut travailler, être passionné, persévérer et faire preuve d'abnégation parce que le cirque c'est aussi ça : faire rêver les autres et tout donner !" souligne Vincent Antoniazzi.

Les enfants se sont montrés également curieux et étonnés de voir que cirque ne rime pas forcément avec caravane comme nous l'a raconté le responsable : "On pense encore que travailler dans ce domaine c'est faire partie d'une lignée d'artistes de cirque, vivre en caravane et monter un chapiteau dans chaque ville alors les enfants sont plutôt perplexes quand je leur dit que je vis dans une maison et que notre cirque est plus contemporain, sans animaux".

Déjà proposée il y a 5 ans, cette activité avait emporté l'adhésion des enfants et des enseignants. Cette seconde édition n'a pas dérogé à la règle puisque les écoliers ont jonglé avec plaisir d'une discipline à l'autre !



# Le Portail Famille : un nouvel outil pour la rentrée !

Depuis juillet dernier, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au périscolaire, à la cantine, au mercredi éducatif ou au centre de loisirs sont invités à utiliser exclusivement le Portail Famille, un service en ligne disponible à l'adresse suivante : [basse-ham.portail-defi.net](http://basse-ham.portail-defi.net)

La Mairie ne prend plus aucune inscription papier pour ces demandes. C'est la directrice du périscolaire qui gère en intégralité les demandes des parents.

Si votre enfant est connu des services, il faut simplement envoyer un mail à la directrice ([vanessa.martin@basse-ham.fr](mailto:vanessa.martin@basse-ham.fr)) qui vous renverra un code d'accès pour créer un compte sur le portail.

Si votre enfant n'a jamais été inscrit dans un des services énumérés ci-dessus, vous pouvez créer votre dossier directement sur le site.

Outre ces inscriptions, le portail permet à l'équipe du périscolaire de garder le contact avec les parents en y faisant figurer des actualités ou des informations importantes.

**A noter : les inscriptions pour le bus scolaire se font exclusivement en Mairie !**

Dorénavant, il faudra également respecter des délais lors des inscriptions :

- La CANTINE : fin des inscriptions le vendredi à 12 h pour la semaine suivante,

- Le PERISCOLAIRE : il ne sera plus possible d'inscrire l'enfant le jour-même. Il faudra le faire au minimum la veille avant 12 h ou le vendredi avant 12 h pour le lundi suivant,

- le MERCREDI EDUCATIF : l'inscription est à faire au minimum le mardi avant 12 h,

- l'ACCUEIL DE LOISIRS : l'inscription en ligne se fera pour la 1ère fois pour les vacances de la Toussaint, après réception des flyers avec les activités proposées.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre la directrice par mail ou par téléphone au 06.84.39.37.75 ou 03.82.82.76.58.



**Portail Famille - [basse-ham.portail-defi.net](http://basse-ham.portail-defi.net)**

# Reprise au Foyer du Temps Libre

Cela fait des mois que les membres l'attendaient ! Et voici enfin le moment de se retrouver tous les jeudis après-midi, pour un moment convivial autour d'une partie de cartes et autres activités !

Comme chaque année, la Mairie véhicule les membres de l'association ne pouvant se déplacer jusqu'au gymnase Marcel Hitz. Cette année, grande nouveauté, c'est le mini-bus communal tout confort qui sera utilisé pour ces trajets.



Pour la reprise du 16 septembre, les horaires de ramassage seront les suivants :

13h00 : arrêt à la chapelle de Haute-Ham,

13h05 : arrêt rue de la Forêt (au niveau des entreprises Boubel),

13h15 : arrêt au croisement de la rue du Château d'eau,

13h20 : arrêt au niveau du restaurant Cosi,

13h30 : arrêt rue du Fort à l'abri bus,

13h40 : arrêt à la Salle des Fêtes.

Ces horaires seront adaptés par la suite selon les besoins exprimés des membres de l'association. Pour toute question, vous pouvez joindre la présidente du Foyer, Lydie Wrzesinski au 06 87 53 20 33, ou son animatrice, Monique Lustig, au 06 83 68 33 20.

## L'association «Les Alizés» recherche des bénévoles !

L'association née en 2018 poursuit une jolie mission : celle de donner de petits instants de bonheur et d'évasion aux personnes placées en EPHAD ou maisons de retraite.

A travers tout un panel d'activités telles que le chant, le jardinage, le visionnage de photos, le bricolage ou la relaxation, les bénévoles de l'association rythment les semaines de leur présence et leur bonne humeur. A l'EHPAD de Basse-Ham, la visite a lieu tous les mardis après-midi mais l'équipe se déplace également dans les villes voisines.

Le dernier confinement n'aura pas découragé l'équipe puisqu'elle avait opté pour des appels téléphoniques réguliers donnés aux résidents afin de maintenir le lien et de briser leur solitude. Et elle compte bien continuer sur cette voie en développant d'autres activités en distanciel.

Aujourd'hui, l'association a besoin de vous !

Elle lance un appel à bénévoles pour continuer toutes ces actions auprès des personnes placées.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à contacter le président des Alizés, Jean-Marie Wecker au 03 82 56 02 97.

Site de l'association : [www.lesalizes57.com](http://www.lesalizes57.com)



## Jean-Claude Ludwig, médaillé de l'Aéronautique

Le Hamois s'est vu décerné cette distinction nationale par Monsieur le Colonel Kaufmann, Chef de corps du 40e RT, lors de la cérémonie du 14 juillet 2021 à Thionville. Celle-ci lui a été attribuée en terme de mérite dans le domaine de l'aéronautique militaire et civil français.

Jean-Claude Ludwig est connu à Basse-Ham pour les biennales de paramoteurs qu'il a organisées durant de nombreuses années en tant que président de l'association Grand'Air et également pour la parution d'ouvrages documentaires.

Rappelez-vous... La biennale de paramoteurs rassemblait des passionnés venus du monde entier ! M. Ludwig a inscrit Basse-Ham 3 fois dans le Guinness World Records avec le plus grand nombre de paramoteurs simultanément dans le ciel. Lui-même n'a pas manqué d'exposer ses vues du ciel locales ou réalisées lors de ses lointains voyages. Toutes nos félicitations !



### VIE ECONOMIQUE

## L'ESAT Le Corail se lance dans la livraison à domicile

Depuis 1987, la cuisine centrale située rue Pierre et Marie Curie à Basse-Ham prépare et livre des repas aux collectivités. 2000 repas sont ainsi portés chaque jour dans des foyers de personnes âgées, des structures médico-sociales ou scolaires comme la cantine de la commune.

Les menus sont cuisinés par des chefs aidés de travailleurs d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) rattachés à l'APEI. Toutes les formules de déjeuner et dîner sont validées par une diététicienne.

Depuis avril dernier, la cuisine collective a ajouté une nouvelle corde à son arc avec la livraison de repas à do-

micile aux particuliers qui résident sur le secteur Basse-Ham-Thionville-Yutz.

Cette nouvelle prestation doit permettre aux travailleurs en situation de handicap de se tourner vers un nouveau métier et vers des relations sociales en dehors de l'ESAT. S'ils sont dans un premier temps encadrés par un moniteur, ils pourront par la suite s'occuper seuls des livraisons. Celles-ci sont d'ailleurs assurées du lundi au vendredi, garantissant des repas 7 jours /7.

Renseignements : 03 82 59 70 70  
ou [cuisinecentrale@apeimoselle.fr](mailto:cuisinecentrale@apeimoselle.fr)  
Site : [www.apeimoselle.fr](http://www.apeimoselle.fr)



## Noces de diamant

Toutes nos félicitations à Gabrielle et Ernest George pour leurs 60 ans de mariage.



### **Bienvenue Hugo !**

Né le 23 mai 2021 au foyer de  
Maud SCHOUMACKER  
et Brice SMECCA.



# Audrey Passionnée de peinture

Audrey Valette alias Carmenly donne vie à des visages audacieux et vibrants de femmes où la couleur explose ...et en impose ! Rencontre.

## **D'où vous vient cette passion pour la peinture ?**

Des graphismes colorés de mon enfance et de mon père joaillier qui griffonnait ses inspirations. Je me suis ensuite dirigée vers des études de Graphisme Design à Nice et j'ai la chance aujourd'hui de pouvoir pratiquer deux activités professionnelles différentes mais tout autant épanouissantes !

## **Quand avez-vous pris du plaisir à peindre ?**

Une fois que les sujets ne m'étaient plus imposés et que j'étais alors libre d'exprimer mes envies ! En 2008, alors dessinatrice vectorielle dans le secteur événementiel, je décide d'utiliser le digital pour créer mes propres visages et les coucher ensuite sur toile à l'acrylique. En 2012, j'ai eu le privilège d'être choisie pour illustrer cette fois un recueil de contes "Féeries du Mercantour" préfacé par le Prince Souverain de Monaco que j'ai eu la chance de rencontrer. L'instant privilégié dans la réalisation d'une toile, c'est lorsque le visage est terminé et que j'applique les derniers coups de pinceaux et jetés de peintures spontanément pour leur apporter une dernière énergie. Il n'y a alors plus de contrôle, plus de règles, juste l'instinct. Peindre c'est sortir de soi !

## **Vous réalisez beaucoup de portraits de femmes, pourquoi ?**

L'approche du visage féminin est différente de celui de l'homme. J'aime y transcrire leurs failles, faiblesses mais forces également. Malgré la neutralité choisie de leur expression, je tente de leur apporter de la profondeur et de créer un lien entre le sujet et celui qui le dévisage. De sorte que l'on se demande finalement, qui observe l'autre...

## **Y-a-t-il des toiles qui ont été particulières à réaliser ?**

Oui, car peindre est surtout un exutoire inconscient... Chacune d'entre elles était nécessaire au moment où je l'ai réalisée, car elle traduit mon état d'esprit de l'instant. Certaines plus intensément que d'autres.

## **Des projets en cours ou à venir ?**

Oui, j'expose actuellement au BUSINESS AVIATION CENTER à Lux Airport puis dès la rentrée au CLOS DES ROSES, sur la Côte d'Azur. J'ai de plus la chance d'être représentée par la GALLERIA D'ARTE SAN GIORGIO à Portofino. Exposer son travail est très intime mais quel bonheur de constater que mes «femmes» séduisent !





## “Carmenly”

Le nom d'artiste d'Audrey est un hommage à ses racines et ses grands-mères, Carmen espagnole et Ly vietnamienne.



# MEMO TRI

La collecte des déchets, c'est l'Agglo !

## A RECYCLER



**EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON**



**TOUS LES PAPIERS**



**BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**



**EMBALLAGES EN MÉTAL**

## NOUVEAU



**TOUS LES AUTRES EMBALLAGES**

## A RECYCLER



**POTS ET BOCAUX EN VERRE**



**BOUTEILLES EN VERRE**



## A JETER



**ORDURES MÉNAGÈRES**  
Couches, lingettes, litières...



**VAISSELLE EN VERRE OU PORCELAINE**



**OBJETS**



# Tous les emballages au tri !

Désormais, plus besoin d'hésiter entre la poubelle ou le sac de tri. Tous les emballages se mettent au tri dans les communes de l'Agglomération Portes de France-Thionville.

Que ce soient des emballages alimentaires tels que barquette en polystyrène ou avec film de protection, contenant en aluminium, sacs plastifiés de céréales ou apéritifs, pot de yaourt ou bien des emballages d'hygiène et cosmétique comme des tubes de dentifrice, flacon souple, tout se jette dans votre sac de tri.

C'est beaucoup plus simple !

# Règlement complet des déchets

Un document unique, propre aux habitants de l'Agglo, sur le traitement des déchets est à votre disposition sur notre site, dans la rubrique Pratique.

Le Domaine du Port et les résidences du Golf dépendent d'une collecte différente puisque tous les déchets, à recycler ou à jeter y sont exclusivement collectés en apport volontaire.

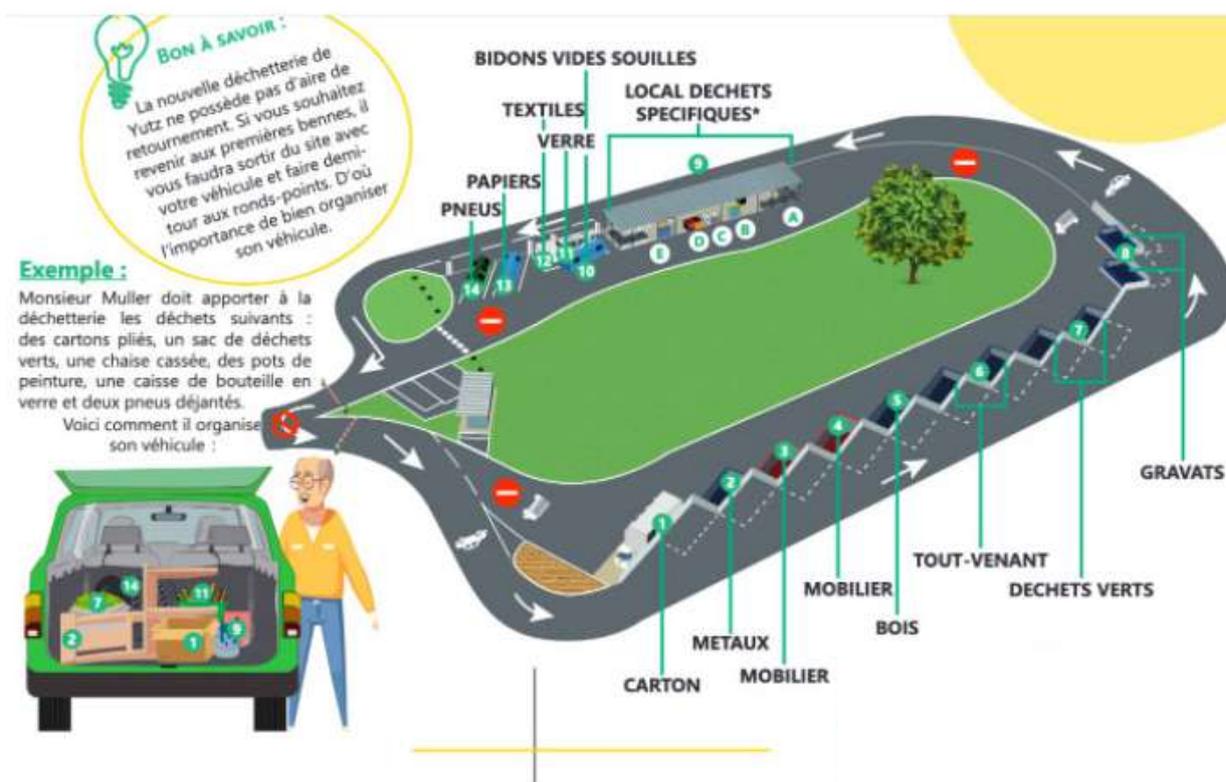
Sachez également que suite à de nombreux dépôts sauvages, le Maire, vice-président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville, a décidé par arrêté de faire sanctionner ces gestes irresponsables. Ils sont désormais passibles d'une amende s'élevant à 1 500€.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déchets dans les 4 déchetteries de l'Agglo : Havange, Thionville, Veymerange et Yutz. Cette dernière est ouverte du lundi au samedi de 8h à 18h30.

Ci-dessous, le plan de la déchetterie de Yutz pour faciliter l'organisation de vos déchets dans votre véhicule :

## Vente de composteurs

L'Agglo vous propose des composteurs en bois d'environ 600 litres au prix de 30€ l'unité (participation de 50% de l'Agglo déjà déduite). Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre demande via le formulaire disponible sur le site de l'Agglo : [www.agglo-thionville.fr/infos-pratiques/compostage](http://www.agglo-thionville.fr/infos-pratiques/compostage). La commune participe également à hauteur de 50%, ce qui laisse 15€ à charge des acquéreurs.



A : DECHETS ELECTRIQUES D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

B : PILES - CARTOUCHES D'ENCRE - CAPSULES NESPRESSO

C : HUILE DE VIDANGE - HUILE DE FRITURE

D : AMPOULES - NEONS

E : DASRI - DECHETS CHIMIQUES

## Sport et culture : la jeunesse à l'honneur !



2021 marque pour le Gouvernement une volonté affirmée : relancer la pratique du sport chez les enfants et garantir l'accès à la culture pour les jeunes devenus tout juste majeurs.

C'est dans ce cadre qu'il a mis en place le Pass'Sport pour les uns et le Pass Culture pour les autres.



C'est un fait indéniable : la crise sanitaire a fortement impacté la pratique du sport et a laissé place à une certaine sédentarité.

Pour relancer le sport, vecteur de santé et d'échange social, le Gouvernement a souhaité soutenir et encourager les familles avec une allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant. L'État souhaite également faire de la France une nation sportive en vue des JO de 2024 !

Les conditions sont les suivantes : avoir entre 6 et 17 ans et bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou avoir entre 6 et 18 ans et bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou adultes handicapés, pour les 16-18 ans.

Mi-août, les familles concernées ont reçu un courrier qu'elles devront ensuite présenter au club sportif de leur choix et affilié aux Fédérations sportives agréées, ou dans le réseau des maisons sport-santé reconnus par les ministères de la Santé et des Sports ou encore dans les quartiers prioritaires de la ville auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive.

Les familles ne reçoivent aucune somme, celle-ci est versée directement au club qui devra pour l'occasion être inscrit au dispositif. Vous pouvez vérifier si c'est le cas sur une carte interactive : [monclubpresdechezmoi.com](http://monclubpresdechezmoi.com)

**Toutes les infos : [www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916).**



Depuis 2 ans, le Pass Culture, à l'essai dans plusieurs départements, permet aux jeunes de disposer, l'année de leurs 18

ans et via une application, d'un compte numérique à dépenser en produits culturels durant 24 mois tels que :

- des places de concert, théâtre, cinéma ou spectacles,
- des livres, BD, CD, instruments de musique,
- des cours de musique, photo, danse ou théâtre,
- des offres numériques plafonnées à 100€ (musique en streaming, vidéo à la demande, jeux vidéo en ligne...)
- du matériel « beaux-arts », des stages artistiques, ...

Fort de son succès, le Pass Culture est désormais étendu à tout le territoire à hauteur de 300€ par bénéficiaire, à utiliser en une ou plusieurs fois.

Pour l'activer, il suffit de télécharger l'application sur son téléphone mobile et de s'inscrire ! Il faut fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou un justificatif de la personne chez laquelle vit le jeune avec une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeur.

Le Pass peut être activé à 18 ans et jusqu'à la veille des 19 ans. Une pré-inscription est possible sur : [www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-pass-culture](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-pass-culture).

Le Pass Culture sera bientôt accessible dès 13 ans avec une somme de 25€ par an, et de 14 ans à 17 ans avec 50€ annuels.

**Toutes les infos : [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr)**



## Devenir Premier Répondant

# L'Association Française des Premiers Répondants (AFPR) lance un appel

Chaque année, 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque en France. Seuls un maximum de 8% d'entre eux survivent. Chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire réduit de 10% les chances de survie de la victime. Limiter ce délai permettrait d'augmenter le taux de survie à un arrêt cardiaque. C'est dans ce but que l'AFPR mobilise des secouristes de proximité afin qu'ils prennent en charge les victimes d'arrêt cardiaque en attendant l'arrivée des secours. L'association propose, en partenariat avec l'Agglo, une for-

mation gratuite aux personnes intéressées. En contrepartie, celles-ci s'engagent à devenir «Premier Répondant» via une application qui les contacte, après géolocalisation, en cas de besoin.

Les personnes peuvent également faire une remise à niveau des premiers secours.

Si vous êtes intéressé, rendez-vous sur : [www.afprappli.com](http://www.afprappli.com)

## Bilan Défi j'y vais !

Le Défi régional s'est déroulé du 17 mai au 6 juin 2021 et consistait à privilégier des modes de déplacement alternatifs à la voiture pour réduire les gaz à effet de serre.

Les travailleurs comme les élèves pouvaient opter pour le vélo, la trottinette, le skate ou encore des moyens de transport écologiques tels que le bus ou le co-voiturage.

Cette année, 2 400 participants ont parcouru 411 920 km et ainsi évité 59 000 kg de CO<sup>2</sup>.

C'est un grand succès pour le vélo puisque tous défis confondus, 1 820 personnes ont opté pour ce mode de déplacement. A titre indicatif, le télétravail est aussi rentré en compte, ainsi plus de 90 000 kms ont été évités, ce qui équivaut à 18 000 kg de CO<sup>2</sup>.

Ces kilomètres ont été convertis en dotation et 5 000 € ont ainsi été versés à l'association vosgienne BALLAST pour l'achat d'un vélo cargo permettant de transporter des fauteuils roulants. Celle-ci organise des sorties en vélo-càlèche pour les personnes à mobilité réduite.



# PASSE SANITAIRE

## 3 CONDITIONS POSSIBLES POUR LE DETENIR



OU



OU



**La vaccination**  
 Schéma vaccinal complet et avoir attendu le délai nécessaire :  
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection  
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection  
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent Covid

**Un test négatif**  
 RT-PCR ou antigénique de moins de 72h  
 + autotest supervisé

**Un certificat de rétablissement**  
 Résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

## 2 FORMATS POSSIBLES



Format papier OU numérique

QR code à scanner

ET

présentation d'une pièce d'identité lors des contrôles des forces de l'ordre

## OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX SUIVANTS

Applicable quel que soit le nombre participants



### Etablissements culturels et de loisirs

- Salles de spectacles
- Cinémas
- Chapiteaux
- Musées
- Bibliothèques
- Salles de jeux
- Salles de danse



### Événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs

- (Organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public)
- Salles de sport
  - Festival
  - Fêtes de village
  - etc...



### Etablissements sportifs couverts et piscines

#### Etablissements de plein air :

- Stade
- Zoo
- etc...



### Salles de conférence (sauf activités à caractère professionnel)

Salon  
 Foires  
 Expositions



### Parcs d'attractions



Lieux de culte  
 Uniquement pour les événements à caractère culturel tels les concerts ou les conférences



Cafés et restaurants  
 (même en terrasse)



Trains et cars  
 (longue distance)



Centres commerciaux  
 • sur décision préfectorale  
 • si les conditions l'exigent  
 • accès garanti aux services essentiels



Avions



Maisons de retraite  
 (sauf urgences)



Hôpitaux  
 Et médico-sociaux  
 (sauf urgences)

## DEROGATIONS

### MINEURS

- Mineurs de moins de 12 ans non concernés
- Obligation du pass sanitaire pour les mineurs de 12 à 17 ans repoussée au 30 septembre 2021

### SALARIES

- Obligation du pass sanitaire pour les salariés des lieux et établissements recevant du public où le pass est obligatoire à compter du 30 août 2021

### CLIENTS

- amende de 135€
- si plus de 3 récidives en 30 jours :  
 → 6 mois d'emprisonnement et 3750€ d'amende

### EXPLOITANTS

- mise en demeure (sauf service de transport verbalisable)
- fermeture administrative temporaire (sauf service de transport)
- Si plus de 3 récidives en 45 jours (30 jours pour les exploitants de service de transport)  
 → 1 an d'emprisonnement et 9000€ d'amende

## NE S'APPLIQUE PAS

- aux services publics
- aux activités professionnelles
- aux cérémonies culturelles
- aux cérémonies de mariage en mairie

## PORT DU MASQUE



- Port du masque obligatoire dans les lieux soumis au passe sanitaire pour les 12-17 ans
- Port du masque peut être rendu obligatoire par l'exploitant ou l'organisateur mais aussi par le préfet si les circonstances l'exigent
- Port du masque obligatoire par arrêté préfectoral :
  - sur les marchés ouverts dont les brocantes et ventes au déballage ;
  - dans les fêtes foraines ;
  - à l'occasion de tout rassemblement ou regroupement de personnes dans l'espace et sur la voie publiques (files d'attentes diverses, manifestations, etc.)**même si le passe sanitaire y est obligatoire**

L'article 83 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, prévoit que le droit d'expression de l'opposition est désormais également ouvert aux communes de 1000 à 3 500 habitants.

Ci-dessous, le texte émanant des 2 élus de la liste «Basse-Ham l'avenir vous appartient».

## Basse-Ham, l'Avenir Vous Appartient

*A votre écoute !*

### **Le Pass'Sport : Pour une rentrée plus sportive !**

**C'est quoi ?** Il s'agit d'une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, mise en place par le gouvernement, pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive pour l'année scolaire 2021-2022.

**Qui est concerné ?** les enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Les familles éligibles recevront un courrier qu'elles devront présenter au moment de l'inscription pour obtenir une réduction immédiate de 50 euros auprès des associations affiliées à une fédération sportive.

**Pourquoi ?** Aider l'enfant à prendre conscience de son corps, à acquérir confiance et autonomie, lui permettre de défouler le trop plein d'énergie, de développer des relations hors contexte scolaire et à long terme prévenir les risques liés à la sédentarité.

**Notre proposition :** afin de soutenir tous les jeunes Hamois, la mairie peut-elle réfléchir à une extension de cette mesure à tous les enfants de Basse-Ham sans restriction.

### **Le Projet de Parking :**

A l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 avril, figurait l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme. **Nous nous étions abstenus lors du vote**, les réponses à nos questions ne nous paraissant pas satisfaisantes, dont celles concernant le manque de stationnement à proximité de la salle des fêtes, du gymnase et du centre nautique.

**Nous avons proposé** la modification du projet initial du parc photovoltaïque en y intégrant un parking qui serait situé à environ 400 mètres du premier étang de la base nautique et de l'étang communal des Millionnaires, dont l'aménagement est à l'étude.

**Notre proposition :** L'intégration d'un parking dans la réflexion en cours sur la création de chemins piétonniers ou de pistes cyclables facilitant les déplacements en mode doux.

Lors du dernier conseil municipal du 22 juillet, Monsieur le Maire nous a présenté un projet d'aménagement des friches KORSEC avec l'ajout d'un parking événementiel.



#### **Nathalie Godard-Heintz**

Conseillère Municipale

Membre des commissions :

- Information, Communications, des Affaires culturelles, associatives, sportives, de loisirs, des fêtes et animations
- Affaires rurales

#### **Michel Schlemer**

Conseiller Municipal

Membre des commissions :

- des Travaux
  - de l'Urbanisme
- Président du Comité d'Animation Hamois

#### **N'hésitez pas à nous contacter**

- Si vous avez des idées, suggestions ou interrogations,
- Si vous souhaitez participer à nos réunions d'échange,
- Si vous voulez découvrir les projets importants de la commune,
- Si vous désirez tout simplement nous joindre ou nous rejoindre :

Notre E-mail : [schlemerm@orange.fr](mailto:schlemerm@orange.fr)

Facebook : [Basse-Ham, l'Avenir vous appartient](#)

# Agenda

## Septembre

### 12 : Bulky Games

A Nautic'Ham

### 6-20 : Exposition d'Eras

Peintures acryliques sur toile à la médiathèque

## Octobre

### 9-17 : Moselle Déracinée

Exposition, animations et spectacle à la Médiathèque

### 10 : Repas paroissial

A la salle des fêtes